

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022

PETITE ENFANCE

REACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES MULTI-ACCUEILS MUNICIPAUX

Il convient d'actualiser le règlement de fonctionnement des multi-accueils municipaux pour les raisons suivantes :

1. Proposer une lecture fluide du règlement de fonctionnement,
2. Adapter la durée du préavis lors d'une rupture de contrat, à la réalité du territoire,
3. Intégrer le montant des frais de dossier validé au Conseil Municipal du 20 décembre 2021,
4. Intégrer les nouvelles attentes règlementaires du secteur de la Petite Enfance consécutives à la loi ASAP (Ordonnance, Décret, Arrêtés publiés depuis le 19 mai 2021).

Sur proposition de Madame VULLIEZ, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette réactualisation et de rendre effectif ce règlement à compter du 17 août 2022.

----- Fin du document -----